

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL

Vu l'article R 515-18 10°) du code monétaire et financier,

Vu la délégation du Conseil d'administration de l'Agence française de développement au Directeur général en date du 21 novembre 2024 et notamment son *e*),

Le Directeur général de l'Agence française de développement autorise la cession du terrain construit sis 80 Saint Audley road, Bryanston, Sandton, à Johannesburg en Afrique du Sud, pour un prix plancher de ZAR 8 000 000 soit 422 775 € environ (TVA et commission agent immobilier incluses).

Les conditions suspensives applicables seront précisées dans le contrat de vente.

Fait à Paris, le 29/05/2026,

Par délégation,
le Directeur Général adjoint,
Bertrand Walckenaer